

Osons le Service civique senior !

NB : La présente note enrichie celle, plus générale, sur le bénévolat : « Réactiver le bénévolat des seniors », de mars 2024. Laquelle est consultable sur le site de l'association www.boomers-em.org .

Nous parlons beaucoup de la réussite du service civique jeunes qui apporte aux 16-25 ans l'opportunité de se mobiliser dans des défis sociétaux et environnementaux en leur proposant un cadre d'engagement dans lequel ils gagnent confiance en eux et en compétences.

Mais en ces temps où la discrimination à l'égard des plus âgés perdure, nous proposons un service civique senior dont l'objectif est de maintenir le lien avec la société pour des retraités ou quasi retraités inactifs.

1. La situation actuelle des seniors

Les plus de 55 ans sont pour 44% inactifs : soit ils sont déjà retraités, soit demandeurs d'emploi, voire au RSA (20% environ). Cette situation n'est pas satisfaisante au regard de la moyenne européenne et, surtout, d'une situation franco-française de carence en ressources humaines.

Les conséquences de ce faible taux d'emploi se traduisent certainement dans les difficultés d'embauche des entreprises pour certains métiers et aussi dans les besoins non satisfaits des associations ou des établissements publics manquant de ressources.

Pour les seniors qui s'engagent, le bénévolat (ou sous une autre forme le volontariat) est bénéfique car il maintient leur socialisation, les efforts intellectuels et un niveau d'activité, tous favorables à une meilleure santé physique et psychologique. Pour la société, l'apport des volontaires est indispensable qu'ils soient aidants, investis dans la vie politique ou syndicale, et particulièrement dans le monde associatif à but caritatif, sportif, culturel...

Mais tous les seniors ne s'engagent pas : certains par manque de motivation, d'autres pour des raisons financières.

2. Problématiques des seniors en fin de carrière

Le taux d'activité des seniors reste faible au regard des moyennes européennes même s'il progresse lentement.

La précarité de leur emploi tend à augmenter du fait des dispositions juridiques existantes permettant le départ peu conflictualisé du salarié après 50 ans.

La pénibilité de l'emploi s'accroît avec l'âge et doit donc nous amener à réfléchir à une transition professionnelle vers une activité moins fatigante et plus motivante.

Le retour à l'emploi après un an de chômage s'avère difficile ce que démontre parfaitement l'étude menée par l'association « *à compétence égale* » qui a interviewé candidats et recruteurs :

- L'âge est pour 53% un facteur explicite ou implicite de sélection
- 25% des finalistes sont refusés du fait de leur âge.

Dans ces conditions, proposer une autre voie que le chômage long aux seniors inactifs paraît politiquement et économiquement bien utile.

3. Nos propositions

3.1 Un service civique senior

Créer un **service civique « seniors »** sur le modèle des services civiques jeunes gérés par les ministères concernés ; plus ambitieux que le volontariat senior actuel, peu pratiqué.

- Le service civique jeunes à vocation d'aider les jeunes à s'intégrer dans la société et de favoriser la mixité sociale par le service d'une cause nationale.
- Le service civique senior aurait vocation à maintenir l'intégration sociale des seniors et à contribuer à la mixité intergénérationnelle, quelque peu difficile, actuellement.
- Les principes en seraient :
 - Accessible à partir de 60 ans pour toute personne de nationalité française ou résident de l'UE ou étranger
 - Dédié aux associations homologuées, fondations, collectivités territoriales, antennes France services etc...
 - Caractérisé par un engagement d'activité, de volume (au moins 2,5 jours hebdomadaire) et de durée (au moins une année), ce qui le différencie du bénévolat
 - Sans être du travail car il n'y a pas d'obligation de subordination à la hiérarchie et de résultat tout en respectant les règles internes dûment portées à sa connaissance
 - Indemnisé par l'Agence du Service Civique (ASC) à hauteur de 496,93€ par mois, comme pour les jeunes
 - Cotisations à hauteur de 114,85 € par mois à verser par les organismes bénéficiaires, sauf dérogation de l'Urssaf
 - Cumulable avec un statut de salarié à temps partiel, de retraité, de demandeur d'emploi ou de bénéficiaire du RSA « primé »
 - Le volontaire du service civique est assuré social et bénéficie des 4 trimestres annuels s'il n'a pas liquidé sa retraite et d'un trimestre de retraite supplémentaire pour une année de VSC après l'avoir liquidée. Dans ce cas, au terme du service civique, la retraite est modifiée
 - Le volontaire du service civique, également demandeur d'emploi, ne voit pas son allocation de chômage baissée mais proroge sa durée d'allocation de la durée du service civique.

Les avantages :

- Avantage pour la société : Des ressources qualifiées - parce que formées - et stables au service de l'intérêt général
- Avantages pour l'État : L'investissement en compétences seniors (par l'ASC) peut être compensé par un recul de la précarité sociale (moins de demandeurs d'emploi catégorie A et moins de RSA sans activité). Et amélioration de sa représentation dans les territoires
- Avantage pour les collectivités territoriales : Il s'agit de ressources humaines utiles au lien social de proximité et rassurant les citoyens sur l'accès aux services publics
- Avantages pour le volontaire : il emploie durablement ses compétences et sa motivation au service d'une cause qui lui importe. Il bénéficie d'un apport financier et d'un bonus retraite.

L'inconvénient :

Un effort¹ budgétaire de l'État.

¹ Si nous tablons sur un objectif de 75000 seniors volontaires (soit 50% des jeunes inscrits au service civique) cela fait un budget annuel de : 75000 x 6000€ = 450M€



3.2 Le service civique senior au « service » de France services

France services est une réussite². En effet, grâce au déploiement de 2840 antennes fixes et mobiles de France services, le citoyen peut trouver des réponses à sa situation personnelle avec une réelle confidentialité.

Mais comme l'a justifié la Cour des comptes dans son rapport³, une certaine saturation est observée et des enjeux de ressources humaines, techniques et financières se posent.

La situation actuelle de France services :

Le nombre : Plus de 2 800 dont 100% à moins de 30 minutes des usagers, quelques soient les territoires

Le périmètre d'intervention : Les opérateurs publics suivants sont accessibles :

Carsat - CNAM - CAF – Chèque Énergie - La POSTE – Agence Nationale des Titres Sécurisés ou France titres - France Rénov' - France Travail

Le surendettement (Service public.fr) et la Banque de France vont bientôt recourir à cette prestation publique.

NB : Le secteur de la santé n'est pas couvert car un autre dispositif public y répond : c'est le Service d'Accès aux Soins (le SAS) ; lequel oriente vers les professionnels de santé idoines.

Les défauts : Les conseillers France services ne sont pas assez formés et il manque des compétences métier pour assurer le relai vers les experts des opérateurs concernés. Nous savons que les contraintes budgétaires sont fortes et recruter pour pallier ces lacunes n'est pas la solution du moment !

Notre proposition :

Dédier des ressources humaines complémentaires sous la forme de **volontaires seniors** du service civique.

Estimations quantitatives :

- Prévision à trois ans en nombre de maisons France services : 3500 (soit environ 35 par département)
- Volume de conseillers France services à prévoir : $3500 \times 3 = 10\,500$
- Nombre actuel de conseillers : 7500 salariés (fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique)
- Contribution du service civique senior : les 3000 personnes manquantes, soit 4% de la prévision en nombre de volontaires, ce qui apparaît parfaitement réaliste puisqu'il faut un profil qualifié et disponible à proximité.

² Le taux de satisfaction des usagers de France services s'élève à 90%, ce qui est remarquable.

³ « Programme France services 2020-2023 » du 4 septembre 2024.